



## PLUi de Questembert Communauté

### *Modification n°1*

---

*Registre compilant les avis reçus par courriel*

Référence	Date de réception	Émetteur
RC1	23 sept. 2022	Conseil départemental du Morbihan

## Référence de l'observation : RC1

---

Bonjour,

Dans le cadre de l'enquête publique concernant le projet de modification n°1 du PLUI de QUESTEMBERG COMMUNAUTE, je vous prie de trouver ci-dessous les observations de la part du Département :

- Rappel des modalités d'accès sur les Routes Départementales :

Le département rappelle la nécessité d'anticiper dans le cadre des futurs projets d'aménagements toute demande d'accès afin que ceux-ci puissent être analysés au cas par cas et faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès de l'Agence Technique Départementale Sud-Est située 45 boulevard Pasteur 56231 QUESTEMBERG.

Conformément à l'article 3.2 du chapitre 3 du règlement départemental de voirie (téléchargeable sur le site : <https://www.morbihan.fr/les-services/deplacements/routes/reglement-departemental-de-voirie> ), sauf cas particuliers qui ne mettent pas en cause la sécurité, le nombre d'accès aux routes départementales par propriété riveraine est limité à un.

Si le terrain est desservi par plusieurs voies ouvertes à la circulation publique, l'accès peut être imposé sur celle où il sera le moins dangereux notamment au regard du trafic supporté.

Un accès doit prendre en compte les conditions de circulation, de visibilité et l'environnement global.

Les conditions de visibilité à satisfaire pour toute création d'accès ou tout réaménagement d'accès existant sont définies dans l'annexe n°6 du règlement départemental de voirie.

- Orientations d'Aménagements Programmées (OAP) :

ü Le secteur d'OAP « Guillaume de Berric » sur la commune de BERRIC prévoit un accès potentiel du projet sur la Route Départementale n°7. Cependant la parcelle concernée par le projet se situe à l'intérieur d'une courbe de la rue Guillaume de Berric et qui plus est à proximité d'un poste électrique générant ainsi d'importantes contraintes en terme de visibilité.

Il serait préférable de profiter de l'existence de l'allée des Hortensias située au sud de la parcelle afin de réaliser un accès sur cette voie.



Cette possibilité permettrait à la fois un débouché sur la Route Départementale n°7 dans de bonnes conditions, mais celle-ci constituerait également une opportunité pour la société Dorso d'avoir un second accès moins dangereux que celui existant et situé entre deux courbes.

ü Le secteur d'OAP « Saint sixt » sur la commune de LIMERZEL, dont l'accès potentiel du projet se situe sur la Route Départementale n°774 devra faire l'objet au préalable d'une demande d'autorisation de voirie auprès de l'Agence Technique Départementale sud-est de QUESTEMBERG afin d'être validée au regard des problématiques de sécurité routière.

• Emplacements réservés :

ü Emplacement réservé n°22: Nous prenons en compte la modification de l'emplacement réservé n°22 qui concerne l'allongement d'un cheminement doux depuis le bourg de BERRIC vers le Grand Bodo le long de la Route Départementale n°7.

A noter qu'il pourrait être intéressant de prolonger cet emplacement réservé jusqu'à la Route Départementale n°140 afin d'assurer et de sécuriser une continuité avec le centre du bourg de BERRIC.

ü Emplacement réservé n°113 et 114 : Nous confirmons la suppression de ces 2 emplacements réservés. Toutefois et contrairement à ce qui a été notifié dans le précédent avis en date du 12 avril 2021, ces deux emplacements réservés n'ont pas fait l'objet d'une Déclaration d'Utilité Publique.

Il serait également profitable dans le cadre de la présente modification de procéder à la suppression du « faisceau pressenti » matérialisé sur les planches graphiques des communes de LA VRAIE-CROIX et QUESTEMBERG, et ce en raison du caractère prématuré d'un éventuel parti d'aménagement sur le secteur.

Cordialement.



**Simon CHEVILLARD**  
Chargé d'urbanisme et procédures environnementales  
Pôle Domanialités, Urbanisme et Procédures  
Direction des Routes et de l'Aménagement

Hôtel du département - 2, rue de Saint-Tropez - CS 82400 - 56000 VANNES Cedex

[www.morbihan.fr](http://www.morbihan.fr)

